



RECTORAT  
DOS 4  
Bureau Vie Scolaire  
et Internationale

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE  
du mercredi 10 décembre 2014**

**Etaient présents en tant que membres du C.A.V.L, sous la Présidence de Monsieur Olivier LHERMITTE, Proviseur vie scolaire,**

**→ Représentants de l'Education Nationale**

- Madame Isabelle FERRERA, Déléguée académique à la vie lycéenne
- Madame Nadine LECOCQ, Proviseur du LP Jules Verne, GRANDVILLERS
- Madame Isabelle CLOU-MENESSART, Professeur d'E.C.J.S, Lycée Marie-Curie, NOGENT-SUR-OISE.
- Madame Hélène MARCHOIS, CPE, Lycée Hugues Capet, SENLIS
- Monsieur Aldino DI-LENA, CPE, Lycée Henri Martin, SAINT QUENTIN
- Madame Céline DOYEN, CPE, Lycée la Hotoie, AMIENS
- Madame Myriam MENUGE, Adjointe au chef de Service Académique de l'information et de l'Orientation (SAIO), Rectorat
- Madame Catherine ROUSSEAU, Infirmière scolaire, conseillère technique académique du Recteur

**→ Représentant du Conseil régional**

- Monsieur Philippe SUEUR, Directeur de l'éducation, Conseil régional

**→ Représentants du monde associatif**

- Madame Ghislaine LEFEBVRE, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.).
- Madame Myriam BERNARDET, Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.).
- Monsieur Jean-Pierre MORLET, Directeur du Service Régional de l'U.N.S.S.
- Monsieur Selim KANCAL, Mission Egalité des chances, D.R.J.S.C.S.

**→ Représentants des élèves**

- Monsieur Cédric SEGUET, Lycée Condorcet, SAINT QUENTIN
- Mademoiselle Louise WINKEL, Lycée Joliot-Curie, HIRSON
- Monsieur Matéo MEVIZOU, Lycée Léonard de Vinci, SOISSONS
- Monsieur Victor CASSAN, Lycée Pierre d'Ailly, COMPIEGNE
- Monsieur Johann LENTZ, Lycée Cassini, CLERMONT
- Mademoiselle Constance BELKACI-DAVY, Lycée Jean Rostand, CHANTILLY
- Monsieur Guillaume ESCARAVAGE, Lycée Paul Langevin, BEAUVAIS
- Mademoiselle Léa POMMEZ, Lycée Pierre Mendès-France, PERONNE
- Monsieur Oscar FERNADEZ, Lycée Madeleine Michelis, AMIENS
- Mademoiselle Julie GALLOPIN, Lycée La Hotoie, AMIENS
- Monsieur Paul VERRIER, LP Jean Monnet, LA FERRE
- Mademoiselle Mélinda PINCHON, LP Amyot d'Inville, SENLIS
- Monsieur Kévin ADENIS, LP Jules Verne, GRANDVILLERS
- Monsieur Romain LELOIR, LP Pierre Mendès-France, PERONNE
- Mademoiselle Clara TORRES, LP Edouard Branly, AMIENS

## **Secrétariat de séance**

- Monsieur Gérald VOYER, Chef du bureau DOS 4, Rectorat
- Madame Delphine DAMENEZ, Adjointe au chef du bureau DOS 4, Rectorat

## **Sont excusés :**

- Monsieur Gilbert LECLERE, Chef du SAIO, Rectorat
- Madame Valérie KUMM, Vice- Présidente du Conseil régional de Picardie
- Madame l'IA-DASEN de l'Oise
- Madame la Secrétaire générale DASEN par Intérim de l'Aisne
- Monsieur l'IA-DASEN de la Somme
- Madame Marie-Hélène AUBRY, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire
- Monsieur Eric ALEXANDRE, Proviseur du lycée Madeleine Michélin, AMIENS
- Monsieur Allan DEPOILLY, Lycée du Vimeu, FRIVILLE-ESCARBOTIN
- Monsieur Ryan AUBOSSU, LP Château Potel, LA FERTE MILLION
- Mademoiselle Noémie POIGNANT, LP du Vimeu, FRIVILLE ESCARBOTIN

## **14 h 00 ouverture de la séance.**

Monsieur le Proviseur vie scolaire rappelle que ce début d'année a été marqué par le renouvellement de toutes les instances de la vie lycéenne.

Il adresse tout d'abord ses félicitations aux représentants des lycéens au CAVL, pour leur élection au Conseil académique de la vie lycéenne, mais aussi pour leur élection au Conseil des délégués pour la vie lycéenne dans leurs établissements respectifs.

Des félicitations supplémentaires pour les deux représentants au CNVL qui viennent d'être élus et qu'il présente à l'assemblée :

Victor CASSAN, Lycée Pierre d'Ailly, COMPIEGNE

Louise WINKEL, (suppléante), Lycée Joliot Curie, HIRSON

Il précise que les élections pour le renouvellement partiel des CVL se sont déroulées cette année pendant la « Semaine de la démocratie scolaire », et que la date était fixée au 9 octobre 2014. Il explique que la participation au niveau académique est en hausse notamment en lycée professionnel. Il ajoute que la proportion des CVL complets est sensiblement équivalente entre les lycées et les lycées professionnels. La proportion de candidats et d'élus, filles et garçons, est aussi sensiblement équivalente. Ce sont des indicateurs dont nous pouvons nous féliciter au niveau académique.

D'autre part, en ce qui concerne la représentativité au CAVL, la répartition des sièges à pourvoir permet à l'ensemble des lycéens d'être représentés.

Monsieur le Proviseur vie scolaire indique que les représentants au CAVL sont placés au cœur d'un système en constante évolution. Ce renouvellement s'est inscrit dans le cadre d'un renforcement de la vie lycéenne avec la réforme des lycées entrée en vigueur à la rentrée 2010. Dès la rentrée 2012, il s'est inscrit dans le cadre de la refondation de l'école, qui touche la vie quotidienne des élèves. Au cours de l'année dernière, l'ensemble des lycéens de l'académie a participé, grâce à ses représentants et à leur engagement à tous les niveaux, à la consultation nationale « pour un acte II de la vie lycéenne », qui a été un temps important pour la vie lycéenne.

C'est pourquoi, il invite les nouveaux élus à s'investir et à s'approprier pleinement leurs fonctions. Les actions dans lesquelles ils s'engageront, constitueront autant de leviers pour la réussite scolaire et contribueront ainsi à l'amélioration du climat des établissements.

## **Chaque membre du Conseil se présente.**

Monsieur LHERMITTE annonce l'ordre du jour de la séance :

1. Présentation de l'appel à projet et attribution des fonds de vie lycéenne

Monsieur LHERMITTE explique que, jusqu'alors, les fonds de vie lycéenne étaient attribués au prorata du nombre d'élèves de l'établissement, ce qui ne permettait pas une grande lisibilité aux élèves pour savoir quel montant était alloué et comment il était attribué.

L'appel à projet ministériel vise à proposer aux différents CVL de construire un projet qui pourra être financé, s'il est retenu, suite à un examen en commission. Ces projets permettront de démontrer la capacité des lycéens à soutenir un projet.

Un courrier de Monsieur le Recteur a été adressé à l'ensemble des Provoiseurs, afin de leur présenter l'appel à projet. Par ailleurs, cette information a été communiquée le 30 septembre dernier aux référents à la vie lycéenne lors du regroupement académique.

Le calendrier est le suivant : Les dossiers de présentation des projets doivent parvenir au Rectorat avant le 30 janvier 2015. En février 2015, une commission académique se réunira pour examiner les projets et proposer l'attribution des fonds. Les fonds seront attribués en février-mars 2015. La mise en œuvre devra se faire durant l'année budgétaire 2015 et fera l'objet d'une évaluation pédagogique et budgétaire.

Chaque projet devra faire apparaître les objectifs, les modalités de mise en œuvre avec un calendrier et un volet d'évaluation permettant de porter un regard académique sur son exécution.

Monsieur LHERMITTE indique que la prochaine réunion des élus au CAVL sera consacrée à ce travail.

Johann LENTZ s'interroge sur le financement d'un projet présenté après le 30 janvier. Monsieur LHERMITTE explique qu'il sera financé sur le budget de 2016, le but étant cette année de faire connaître la procédure.

Oscar FERNANDEZ demande si le montant du fonds de vie lycéenne sera conséquent. Monsieur LHERMITTE refuse l'autolimitation pour l'élaboration des projets. Il propose de hiérarchiser les projets lorsqu'un lycée en proposera plusieurs, ce qui sera révélateur des priorités de ces établissements. Il n'y a pas de limitation de montant pour l'instant. La somme mise à disposition sera connue pour février.

Clara TORRES aborde les domaines concernés par l'appel à projet (voyages scolaires, internat, ...). Monsieur LHERMITTE précise que le financement privilégiera l'internat puis visera l'amélioration de la vie lycéenne. Les voyages seront pris en compte seulement dans la mesure où ils contribuent à la vie lycéenne.

Cédric SEGUET souhaite savoir comment seront étudiés les projets : Est-ce que les premiers arrivés seront prioritaires ou seront-ils étudiés tous ensemble ? Monsieur LHERMITTE explique que les projets seront étudiés lors d'une commission créée à cet effet. Elle aura pour mission :

- d'examiner les projets,
- de définir les critères et d'apporter les précisions pour les appels à projets des années suivantes.

Madame MARCHOIS demande si un projet inter-CVL est possible. Monsieur LHERMITTE lui répond que le dossier a été prévu en ce sens.

Monsieur KANCAL demande si les projets seront examinés par échanges écrits ou en direct. Comment différencier les projets des lycéens, d'autres déguisés comme tels ? Monsieur LHERMITTE lui répond que ce sera le rôle de la commission qui étudiera les projets. Cette année, les dossiers risquent d'être en faible concurrence. Dans l'avenir, ils auront un autre volume et les critères évolueront.

Madame DOYEN s'interroge sur la faisabilité de la rédaction des projets en si peu de temps par les lycéens. Monsieur LHERMITTE souligne que le délai est contraint en 2015 et que le rôle des membres élèves du CAVL est de transmettre l'information à tous les élus en CVL. Il précise que 2016 sera la première année où le fonctionnement de l'appel à projet prendra réellement sens.

Monsieur KANCAL indique que la dynamique des CVL peut permettre aux lycéens de participer davantage aux actions qui les concernent.

Oscar FERNANDEZ craint que les subventions allouées dans le cadre de l'appel à projet pour la vie lycéenne ne se substituent à d'autres. Monsieur LHERMITTE précise que les subventions n'ont pas vocation à fusionner avec d'autres. Le but est de faire participer les élèves lycéens à la mise en œuvre de projets. Cet exercice a avant tout une dimension pédagogique : rétablir le pouvoir des lycéens dans l'attribution des budgets les concernant.

Cédric SEGUET demande quels élus feront partie de la commission d'examen des projets. Monsieur LHERMITTE explique que tous les élus au CAVL pourront se porter candidats. S'ils sont tous volontaires, ils seront tous membres.

Madame Nadine LECOCC fait un parallèle entre les projets des lycéens et ceux des adultes, en expliquant le risque de manque de visibilité lors de l'élaboration des projets qui seront ou non retenus.

Madame ROUSSEAU rappelle que les projets s'appuient sur les besoins des lycéens. Afin d'améliorer la vie lycéenne, il faut déterminer les besoins qui émergent.

Johann LENTZ s'interroge sur la manière dont les lycées seront destinataires des fonds. Monsieur LHERMITTE explique que les chefs d'établissement comme les élèves, par le biais du CVL seront informés. Chaque financement sera affecté à un projet précis.

Monsieur KANCAL demande si le financement pourrait être confié à des lycéens. Monsieur LHERMITTE souligne qu'il est difficile de mettre en place cette gestion sauf si le conseil d'administration de l'établissement l'a voté.

Clara TORRES se demande comment les élèves qui n'appartiennent pas au CAVL sont informés de l'existence de l'appel à projet. Monsieur LHERMITTE rappelle que tous les Proviseurs ont reçu le courrier de Monsieur le Recteur et les documents d'accompagnement.

## 2. Thématiques de travail évoquées par les élus au CAVL

Monsieur SUEUR devant quitter la séance, Monsieur LHERMITTE invite les membres à lui poser les questions le concernant.

Louise WINKEL demande à Monsieur SUEUR si la carte CURSUS peut permettre l'achat de livres scolaires d'occasion et l'achat de matériel scolaire.

Oscar FERNANDEZ demande si les subventions de la carte cursus ne pourraient pas être directement adressées aux familles.

Monsieur SUEUR explique que, pour que la subvention soit affectée à la dépense de manuels scolaires, il ne peut en être autrement. Ce dispositif vient en renfort des dispositifs existants dans les lycées.

Julie GALLOPIN demande si la subvention pourrait être versée pour une autre utilisation toujours dans le cadre de l'aide à la scolarité. Monsieur LHERMITTE informe qu'il faut solliciter le chef d'établissement sur la manière de procéder pour obtenir des aides supplémentaires.

Clara TORRES s'interroge sur la subvention qui peut être attribuée dans le cadre des transports pour des parents dont les revenus sont trop élevés pour permettre de bénéficier d'une aide financière, et qui pourtant peinent à subvenir à la scolarité de leur enfant.

Monsieur SUEUR l'invite à se rapprocher de Conseil Régional qui peut venir en aide aux élèves pour les questions de transport, d'internat, de restauration, d'achat d'équipements et de fournitures,... Il existe des financements à caractère social qui ne sont pas assez utilisés.

Monsieur LHERMITTE propose que les élèves s'adressent au chef d'établissement et à l'assistante sociale du lycée pour qu'ils déterminent ce qui peut être proposé et leur expliquent les démarches.

Les situations individuelles doivent être traitées localement.

Victor CASSAN pose la question des limites départementales lorsqu'un établissement est plus proche du domicile mais fait partie d'un autre département. Se pose aussi le financement pour le transport des internes. Monsieur SUEUR précise qu'il s'agit de la problématique de la carte scolaire. Pour ce qui est du transport des internes, il existe un fond régional d'appui lycéen.

Madame LEFEBVRE souhaite rappeler le système de bourses aux livres, qui permet d'utiliser la carte Cursus et souhaite que la durée d'utilisation des manuels scolaires soit effective pendant 4 ans, et que ces derniers ne soient pas renouvelés à chaque rentrée comme trop souvent le cas actuellement.

Madame LEFEBVRE souhaiterait que les subventions liées à l'achat de livres soient allouées aux lycées afin qu'ils gèrent les dépenses.

Clara TORRES souligne les dépenses élevées de l'équipement en lycée professionnel.

Madame MARCHOIS déplore le manque de communication au sein des lycées. Elle insiste sur le rôle des élus au CAVL pour faire connaître les informations sur les dispositifs existants. Un travail de communication sur ce qui existe est nécessaire. Il faut se questionner au sein des établissements, informer sur les personnes ressources.

Madame ROUSSEAU rappelle que cette information pourrait constituer un projet du CAVL. Monsieur LHERMITTE insiste sur le rôle de représentant des élus.

Madame CLOU-MENESSART rappelle que Monsieur SUEUR va intervenir pour que l'information sur les instances lycéennes, extrait du « Guide de l'élève lycéen », figure à nouveau dans les carnets de correspondance qui seront édités pour la prochaine rentrée.

Romain LELOIR regrette le manque de préparation de la séance du CAVL, avec une séance préparatoire trop courte, et s'interroge sur l'organisation des prochaines réunions. Monsieur LHERMITTE lui rappelle que la réunion de l'instance n'est pas le seul moyen de communiquer pour les membres.

Clara TORRES souhaite savoir comment un projet élaboré dans un lycée peut être diffusé aux autres lycées. Monsieur LHERMITTE mentionne l'existence du site académique sur lequel les informations peuvent être publiées dès lors qu'elles sont connues au niveau académique.

Madame DOYEN rappelle que des informations peuvent être remontées à la Déléguée Académique à la Vie Lycéenne (DAVL), Madame FERRERA. Monsieur LHERMITTE précise qu'avant de diffuser les informations, le chef d'établissement doit donner son accord.

Monsieur LHERMITTE remercie les élèves pour le temps qu'ils consacrent à la vie de leur établissement et pour le travail de fond qui sera mené dans les instances.

Fin de la séance 16 h 00.

Fait à Amiens, le 10 décembre 2014

Le Proviseur vie scolaire

*Signé* : Olivier LHERMITTE